

Famille

INFORMATIONS

CODE PRODUIT

DPF390A

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires, collaborateurs d'office, autres professionnels juridiques

NIVEAU

■ Pratique courante

DURÉE

🕒 1 jour(s) (7,0 heures)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé. Toutefois des connaissances des fondamentaux des incapacités vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie
Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant
Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Tout d'horizon pratique sur l'actualité du droit de la famille et du patrimoine : aspects civils et fiscaux (à jour de la loi du 7 avril 2026)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- S'approprier le contenu des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles sur des morceaux choisis en droit patrimonial de la famille, et en particulier sur les apports de la loi du 7 avril 2026 visant à simplifier la gestion des successions vacantes et à faciliter la sortie de l'indivision)

CONTENU

Actualité spécifique sur la loi du 7 avril 2026

- Dispositions relatives à la sortie de l'indivision
- Dispositions relatives aux successions vacantes et aux biens sans maître

Actualité de l'état des personnes

- Droit de la filiation (filiation biologique et adoptive)
- Administration légale du patrimoine du mineur
- Majeurs vulnérables

Actualité du droit des couples et des régimes matrimoniaux

- Couple marié
- Actualités sur le calcul des récompenses
- Contribution aux charges du mariage
- Identification et traitement des avantages matrimoniaux
- Indignité matrimoniale
- Changement de régime matrimonial
- Conventions matrimoniales
- Couples non mariés
- Créances entre indivisaires ; créances de/contre l'indivision
- Contribution aux charges du ménage

Actualité du droit des libéralités et des successions

- Libéralités indirectes
- Donation-partage en deux temps
- Recel successoral
- Règles de liquidation : imputation en assiette / règle de non cumul
- Comptes d'indivision
- Partage amiable et judiciaire
- DMTG et pièges fiscaux

Autres actualités en droit patrimonial de la famille

- Assurance-vie
- Démembrement de propriété, quasi-usufruit, règle de non déductibilité de l'article 774 bis du CGI.